

**PROJET DE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 MARS 2026**

À approuver lors d'une prochaine réunion de conseil municipal

Présents : Mmes SAILLARD Marie-Pierre, SOUCHA Lydia, CHARDON Aurélie, KOGLER Cindy, VEMBOULY Marlène et Mrs THERY Jean-Bernard, SAILLARD Fabien, VIENNET Simon, VIENNET Julien, HANS Thomas, NAVASQUEZ Sébastien

Excusé :

Absent :

Convocation du 16/03/2026

ORDRE DU JOUR :

- Installation du conseil municipal
- Approbation du compte-rendu du 06 mars 2026
- Élection du maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Élection des adjoints
- Indemnités du maire et des adjoints
- Lecture de la charte de l'élu local
- Délégations données au maire
- Mise en place des commissions
- Elections des représentants aux syndicats intercommunaux
- Affaires diverses

M SAILLARD Fabien est désigné secrétaire de séance

1 - Installation du conseil municipal

Monsieur le maire ouvre la séance et fait l'appel des membres présents.
Il souhaite la bienvenue à tous les membres.

En tant que doyen de l'assemblée, Monsieur THERY préside la séance jusqu'à l'élection du maire.

2 - Approbation compte-rendu réunion du 06 mars 2026

Une observation relative à une erreur de saisie sur le budget bois (135 037.47 € et non pas 1350.37.47 €) ; le compte-rendu du 06 mars 2026 est toutefois adopté à l'unanimité.

3 - Élection du maire

L'élection se fait à bulletin secret.

Monsieur THERY Jean-Bernard est candidat.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Nombre de bulletins blancs : 1

Monsieur THERY Jean-Bernard obtient 10 voix

Monsieur THERY Jean-Bernard est élu maire.

Il remercie l'assemblée pour la confiance accordée.

4 - Détermination nombre d'adjoints

Monsieur le maire informe l'assemblée que le conseil doit déterminer le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (article L.2122-2 du CGCT).

Le nombre d'adjoints peut donc être de 1, 2 ou 3.

Le Conseil municipal, par 11 voix pour, décide d'élire 2 adjoints.

5 - Élection des adjoints

Il est rappelé que les adjoints sont désormais élus au scrutin de liste, à la majorité absolue et la liste doit être présentée de façon paritaire.

L'élection se fait à bulletin secret.

Mme SAILLARD Marie-Pierre et M. SAILLARD Fabien présentent leur liste.

Élection des adjoints

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Nombre de bulletins blancs : 1

La liste de Madame SAILLARD Marie-Pierre et SAILLARD Fabien obtient 10 voix.

Mme SAILLARD Marie-Pierre est élue 1^{ère} adjointe.

M. SAILLARD Fabien est élu 2^{ème} adjoint.

6 - Indemnités du maire et des adjoints

Monsieur le maire expose les montants des indemnités d'élus pour les communes de moins de 500 habitants.

Le conseil accepte, à l'unanimité, d'attribuer le montant maximal de l'indemnité pour le maire et les adjoints, à savoir 28.10 % de l'indice brut 1027 pour le maire et 10.89 % du même indice pour les adjoints.

7 - Lecture de la charte de l'élu local

Il est fait lecture de la charte de l'élu local dont un exemplaire est remis à chaque conseiller municipal.

8 - Délégations données au maire

Monsieur le maire explique que le Conseil municipal peut déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Il liste les 31 matières listées par la loi.

Le maire doit rendre compte au conseil municipal des actions menées dans le cadre de ces délégations.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du mandat, de confier à Monsieur le maire les délégations suivantes :

- Signer des devis, à hauteur de 5000 € sans l'autorisation expresse du conseil
- Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière communal
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; délégation consentie tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions
- Donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base de 10 000 euros maximum.

9 - Mise en place des commissions municipales

Monsieur le maire présente les délégations aux adjoints et les différentes commissions communales. Ces commissions n'ont pas de pouvoir décisionnaire et leur travail sera présenté en réunion de conseil.

Pour rappel, le maire est président de toutes les commissions.

FINANCES : SAILLARD Marie-Pierre, SOUCHA Lydia, HANS Thomas

COMMUNICATION / INFORMATION - VIE COMMUNALE ET ASSOCIATIVE :
KOGLER Cindy, CHARDON Aurélie, SAILLARD Fabien, SOUCHA Lydia, VUILLERMOZ Marlène, SAILLARD Marie-Pierre

BATIMENTS ET VOIRIE : SAILLARD Fabien, HANS Thomas, NAVASQUEZ Sébastien, VIENNET Julien, VIENNET Simon

URBANISME : SAILLARD Marie-Pierre, VUILLERMOZ Marlène, KOGLER Cindy, VIENNET Simon

FORET ET ESPACES COMMUNAUX : VIENNET Simon, NAVASQUEZ Sébastien

10 - Election des représentants dans les syndicats intercommunaux

Commission Ouverture des plis (appel d'offres et marchés à procédure adaptée) :

Monsieur le maire est président de cette commission.

Sont élus titulaires : KOGLER Cindy, VIENNET Simon et VUILLERMOZ Marlène

Sont élus suppléants : SAILLARD Fabien, SOUCHA Lydia, VIENNET Julien

Syndicat Malpas/La Planée : Messieurs THERY Jean-Bernard, SAILLARD Fabien et VEINNET Julien sont élus titulaires et Messieurs VIENNET Simon et NAVASQUEZ Sébastien sont élus suppléants

SIVOM Espace Pierre Bichet : sont élus titulaires THERY Jean-Bernard, CHARDON Aurélie et VUILLERMOZ Marlène. Cindy KOGLER est élue suppléante.

Monsieur SAILLARD Fabien est élu correspondant **Défense**.

Monsieur VIENNET Simon est élu délégué titulaire aux **Communes Forestières** et Monsieur NAVASQUEZ Sébastien délégué suppléant.

ASA Chemin du Laveron : Monsieur NAVASQUEZ Sébastien est élu délégué titulaire et Monsieur VIENNET Simon, délégué suppléant.

11 - Affaires diverses

- Monsieur le maire expose au conseil les difficultés rencontrées sur le bâtiment du restaurant qui est propriété communale. Il expose le devis réalisé pour le tubage de la cheminée par Monsieur PACCALIN et qui s'élève à 2 926.85 € HT.

Le conseil, à l'unanimité des présents, valide ce devis.

- Monsieur le maire revient sur le courrier de Monsieur Lebran suite à des dégâts occasionnés à son véhicule sur la route du sauvage du fait des dégradations de la chaussée. Cette demande a été transmise à l'assurance de la commune.

Le secrétaire de séance
Fabien SAILLARD

Séance levée à 22 h 25.
Malpas, le 23 mars 2026

Le Maire,
Jean-Bernard

